

COMMUNE DE VERSAUGUES
COMPTE RENDU N° 2014/06 DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE

L'an deux mille quatorze, le VENDREDI 14 NOVEMBRE à VINGT HEURES

Le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis ACCARY, Maire.

Date de Convocation :06 NOVEMBRE

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Présents : 10 Nombre de Votants : 11

Étaient présents : Louis ACCARY, Maire, Patrick BERLAND, Colette RISSO, Adjoints, Daniel BOURGEON, Betty CARLI, Martine CHATELLIER, Ludovic DAVID, Nathalie KRZEMINSKI, Chantal MERLE et Stéphane MURE, Conseillers Municipaux.

Était absent excusé et représenté : Christophe BORDE qui donne pouvoir à Colette RISSO

Secrétaire de séance :Nathalie KRZEMINSKI,

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures et procède à l'appel des présents.

Monsieur le Maire adresse de chaleureux remerciements aux bénévoles qui ont œuvré pour le repas des aînés et pour le vin d'honneur. Une mention toute particulière et des félicitations pour les amuses-bouches préparés par les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

1°) – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

APPROUVE le compte-rendu de la précédente séance en date du 10 octobre 2014, qui n'appelle aucune remarque ni observation particulière.

2°) – RECENSEMENT DE LA POPULATION

DELIBERE favorablement au versement de l'indemnité à l'agent recenseur. Une dotation de 485€ est versée par l'état . Les journées de formation auront lieu les 05 et 12 janvier 2015. Il est prévu une rémunération de 1,71 € par bulletin individuel et 1,13 € par bulletin de logement.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Priscilla MURE sera nommée agent recenseur par arrêté.

3°) – INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

DECIDE d'instituer à compter du 1er janvier 2015 la TAXE D'AMENAGEMENT. Cette taxe est applicable sur les permis de construire et les déclarations préalables. La taxe est instituée pour 3 ans mais le taux est modifiable chaque année. Monsieur Patrick BERLAND explique au

Conseil le calcul de la TAM (taxe d'aménagement) à l'aide de divers exemples et énumère les exonérations possibles. Le taux peut être compris entre 1 et 5 %, les bases sont fixées par l'administration et appliquées au vu de la demande de permis de construire. Le conseil décide d'appliquer un taux de 1% et d'exonérer les abris de jardin inférieurs à 20 m², les locaux industriels et artisanaux. Des abattements sont appliqués d'office sur les constructions de maisons individuelles.

4°) – CONVENTION COMMUNE AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil le projet de convention à conclure avec les donateurs de sang, relative à la mise à disposition par l'association de la machine à glaçons lors des locations de la salle

DELIBERE favorablement et autorise le Maire à signer la convention avec l'association. Cette convention est conclue pour 3 ans et renouvelable par tacite reconduction.

5°) MUTUALISATION DES SERVICES - PACTE FISCAL ET FINANCIER

Présenté par Madame Colette RISSO qui donne le compte-rendu des réunions auxquelles elle a assisté à la Communauté de Communes.

Le pacte financier sera abordé avec plus de précisions lors du prochain de conseil de décembre.

6°) QUESTIONS DIVERSES

1 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Une notification a été transmise au 6 titulaires et aux 6 suppléants .

TITULAIRE	SUPPLEANTS
PEGON Henri - "la Creuse"	BERLAND Patrick - "les Bataillots"
FARNIER Gérard - "les Gras"	THOMAS René- le Bourg"
BOURGEON Daniel - les Bruyères"	PLANAT Patrick- " le Bourg"
FARNIER Guillaume- "le Rourat"	BEAUCHAMP Pierre - "les tillais"
DAUVERGNE Andrée - "Bornat"	MERLIN Michel - " le Bas du Riaux"
DESPIERRES Charles, propriétaire de bois Hameau de la Croix PARAY LE MONIAL	BRIVET Hubert -propriétaire de bois 12 Rue du Lavoir MACON

2 REVISION LISTE ELECTORALE

LA réunion aura lieu le 20 novembre à 17 heures en présence des délégués : Nathalie KRZEMINSKI et Isaure DANJOUX.

3- TELETHON

Le Conseil municipal est informé du passage des Cyclotouristes au bourg de VERSAUGUES pour récupérer les dons du téléthon le 06 décembre aux environs de 14 h 15 . Vin chaud, chocolat et café seront offerts par la municipalité

4- VOEUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux est prévue le samedi 10 janvier 2015 à 11 heures. A cette occasion il sera procédé à la remise des chèques cadeaux de naissance et à la présentation des nouveaux habitants,

5 - Le Conseil est informé de l'acceptation d'un permis de construire .

6 - DEMANDE DE CATASTROPHE NATURELLE

Un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle a été transmis à la Préfecture suite aux inondations du 4 et 5 novembre. 2 foyers ont été sinistrés sur la Commune .

7- COURRIER A LA DRI

Un courrier sera transmis à la Direction des Routes et infrastructures à CHAROLLES, suite au curage de fossés sur RD 191, des problèmes d'écoulement sont survenus chez des riverains.

8- SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les éléments de la situation financière de la Commune transmis par M. BOURDON, trésorier,

9- ANIMATIONS DE NOEL

Certains décors ont été sortis. Il est fait appel aux personnes qui disposeraient de jouets anciens pour compléter les décors. Une quinzaine de sapins sera mis en place. le 21 novembre pose des pins et préparation des décorations de NOEL .

L'arbre de Noël pour les enfants est prévu le 20 décembre avec l'amicale de donateurs de sang . Marche aux lampions... une messe sera célébrée à 18 heures suivie d'un vin chaud à 18 h 45. Toute la population est invitée à y participer.

10- VACANCES DE DOMINIQUE PLET DU 24 AU 28 NOVEMBRE 2014. Les permanences seront assurées par Marie-France SABOT.

11 - 4 naissances cette année dans la Commune : Alycia MAILLET, Romane BEAUCHAMP, Baptiste FARNIER, Romane DESHAIES. Félicitations aux heureux parents, et bienvenue aux Bébés. Si vous recherchez une assistante maternelle, des renseignements pourront vous être fournis en Mairie.

12- Monsieur le Maire donne le compte-rendu du rapport d'activités de la Communauté de Communes.

13- L'ancien ordinateur de la commune sera proposé aux associations, lorsqu'il sera vidé de son contenu.

14- BULLETIN MUNICIPAL: La commission information va commencer à construire le prochain bulletin . Les associations sont invitées à déposer leurs articles et photos en Mairie avant le 15 décembre.

15- DIVERS

Un courrier sera adressé à certains propriétaires riverains pour l'égavage des haies.

Un panneau « SENS INTERDIT SAUF RIVERAINS » sera mis sur la voie communale entre BORNAT et LES GRAS.

Un problème de fuite d'eau à la commune n'est pas résolu - A vérifier le programmeur.

16- Les cloches de l'église ont fait l'objet d'une vérification annuelle par la Société PLAIRE. Il sera demandé à la même société un contrat d'entretien pour le paratonnerre.

**Le prochain Conseil Municipal est fixé à
VENDREDI 19 décembre 2014 à 20 H**

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt deux heures cinquante cinq.*

La Secrétaire de séance,
Nathalie KRZEMINSKI

Le Maire,
Louis ACCARY